

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard)

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

2. Création connexion piétonne lotissement des Bessières – Acquisition parcelle AM 218 rue Georges Brassens – Cession parcelle AM 220 rue Joseph Mazabraud appartenant à la SARL le Coudert.

Dans le cadre de la politique de développement des modes de déplacement doux sur la commune le conseil municipal du 5 mars 2021 a délibéré afin d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'acquisition et cession en vue d'établir une connexion piétonne entre les deux lotissements des Bessières.

A ce titre, un bornage a été effectué le 29 avril 2021 afin de déterminer l'emprise de la parcelle AM 220 à acquérir à 189 m², appartenant à la SARL Le Coudert, 45 Boulevard Gambetta, 87000 Limoges et l'emprise de la parcelle AM 218 à céder à 142 m², appartenant à la commune de Boisseuil.

La SARL Le Coudert ayant manifesté son accord sur le principe de cette acquisition-cession le 7 décembre 2020, il convient désormais de déplacer l'accès actuel de la parcelle AM 219 (ex AM 158) appartenant à la SARL Le Coudert représentée par M. André Chironnaud permettant d'acquérir la parcelle AM 220 connectant la rue Joseph Mazabraud à la Rue Georges Brassens, via l'espace vert, propriété de la commune, que constitue la parcelle AM 217 (ex AM 106).

La parcelle AM 218 (issue de la division de l'ex AM 106) sera ensuite cédée à la SARL Le Coudert pour constituer le nouvel accès de la parcelle AM 219.

Considérant l'accord des parties sur une acquisition cession desdites parcelles à titre gratuit,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document devant intervenir pour l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AM 220 d'une surface de 189m² appartenant à la SARL Le Coudert,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document devant intervenir pour la cession à titre gratuit de la parcelle AM 218 d'une surface de 142 m² appartenant à la commune de Boisseuil,
- de mettre à la charge de la mairie les frais de notaire engendrés par cette acquisition,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

